IGE | IPI

Rapport annuel 2021 | 22

BACK TO THE 80S
10.09.2022
GASKESSEL
plattenleger mcw
DJ McFury
gaskessel

Table des matières

3 **Avant-propos**
Catherine Chammartin, directrice

4 **Exercice 2021–2022**
Les dates marquantes de l'année sous revue

14 **Entretien**
Beat Schiesser, chef de la Section des designs

18 **Protéger votre PI**
Marques, brevets, designs et droit d'auteur

26 **Droit et politique**
Le <cabinet juridique> de la Confédération

32 **Exploiter les données de PI**
Recherches, lutte contre la contrefaçon et le piratage, formation

36 **Organisation**
Conseil de l'Institut et Direction

38 **Comptes annuels 2021–2022**
Robuste évolution du produit des taxes

45 **Galerie de photographies**
Rébus

Impressum

Édition : Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) rattaché au Département fédéral de justice et police

Conception, rédaction, traduction et coordination : Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Coopération rédactionnelle : Jost Dubacher, Journalistenbüro Niedermann, Lucerne

Conception graphique : Beat Brönnimann, grafonaut, Wabern

Photos : Andreas Greber, Berne

Crédit photographique :
Pages 3, 15, 36, 37 : Remo Eisner
Page 4 (à gauche) : OMPI/Berrod
Page 4 (centre) : iStock/takkuu
Page 5 (centre, à droite) : IPI
Page 6 (à gauche) : Managingip.com
Page 6 (centre) : IPI
Page 8 (à gauche) : iStock/Umnat Seebuaphan
Page 8 (à droite) : iStock/seb_ra
Page 9 (à gauche) : OMPI
Page 9 (centre) : Intellectual Property Office of Singapore
Page 11 (à gauche) : STOP À LA PIRATERIE
Page 11 (centre) : fondation Science et jeunesse
Page 11 (à droite) : IPI
Page 12 (à gauche, centre, à droite) : IPI
Page 17 : IPI

Composition et correction : Typopress Bern AG, Berne

Impression : Merkur Druck AG, Langenthal

© Copyright
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Stauffacherstrasse 65/59 g, CH-3003 Berne
Tél. +41 (0)31 377 77 77
www.ipi.ch

Le rapport annuel de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle paraît en français, en allemand, en italien et en anglais. Il est distribué gratuitement et peut être téléchargé en fichier PDF sous www.ipi.ch/rapportannuel.

Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatif souhaité.

Novembre 2022

Catherine Chammartin, directrice

Mon premier voyage de service intercontinental, après deux ans de restrictions en termes de mobilité et de contacts, m'a conduite à la rencontre annuelle de l'*International Trademark Association.* L'événement a réuni 6000 experts en marques, titulaires de droits et représentants de gouvernements au Walter E. Washington Convention Center pour y suivre des séminaires et des débats sur l'avenir des marques.

La joie de pouvoir se revoir en personne était perceptible et les points à l'ordre du jour étaient nombreux. Bien que le droit des marques relève de la compétence des États, il déploie – tout comme le droit des brevets, celui des designs et le droit d'auteur – une grande partie de ses effets dans la coopération mondiale, par le biais de traités et d'une application aussi unitaire que possible.

Les développements européens ont toujours revêtu une importance particulière pour la Suisse; d'une part en raison du rôle économique prépondérant que l'Europe joue pour notre pays, d'autre part parce que la Suisse est membre de l'Organisation européenne des brevets (OEB), dont fait partie l'Office européen des brevets (Office).

Permettez-moi donc de dire quelques mots sur l'introduction en cours du brevet européen à effet unitaire par l'Union européenne (UE). À partir de janvier 2023, les demandeurs de brevets en Suisse pourront choisir entre deux titres de protection européens: le nouveau brevet unitaire valable dans tout l'espace européen à l'exception de l'Espagne et de la Croatie et le brevet, qui a fait ses preuves, délivré en vertu de la Convention sur le brevet européen.

Outre la question de savoir comment cette nouvelle possibilité influencera le comportement des déposants, les aspects financiers soulevés par le brevet unitaire susciteront des discussions. L'Office se charge de la gestion des brevets unitaires délivrés, une tâche que les États membres assument pour les brevets nationaux. Pour la Suisse, et les autres pays non membres de l'UE, se pose la question de la rémunération des services fournis par l'Office. Élue récemment membre de la présidence du Conseil d'administration de l'OEB, il m'incombera, entre autres, de représenter les intérêts bien compris de notre pays.

Comme vous le savez, la Suisse a aussi prévu d'adapter son droit des brevets. Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a informé sur les points essentiels du projet, l'idée principale étant la facultativité de l'examen complet. L'examen de la nouveauté et de l'activité inventive sera en effet possible, mais pas obligatoire. L'introduction d'une recherche obligatoire permettra cependant d'accroître la sécurité juridique pour tous les brevets, même ceux qui n'ont pas été examinés entièrement.

Le Conseil fédéral est d'avis que le droit d'auteur aussi doit être révisé: il planifie une protection des publications journalistiques qui obligera les plateformes de médias sociaux et les moteurs de recherche à payer lorsqu'ils mettront en circulation les contenus d'entreprises de médias suisses. Fin 2021, l'IPI a été mandaté pour élaborer un projet allant dans ce sens.

Depuis, nous travaillons à trouver un juste équilibre entre les intérêts des journalistes, des maisons d'édition, des consommateurs et des plateformes en ligne. Une fois de plus, il est apparu clairement à quel point le développement du système de protection de la propriété intellectuelle bénéficie de l'échange international.

Mi-2021, une nouvelle directive sur le droit d'auteur est entrée en vigueur dans l'UE; elle réglemente également les droits voisins pour les maisons d'édition. Nos experts en droit d'auteur ont donc recherché le dialogue avec leurs homologues européens afin d'intégrer, dans le projet qui sera mis en consultation, les expériences faites dans ce domaine.

Exercice 2021–2022

Août

18 et 31 août 2021

Une meilleure protection internationale pour les indications géographiques

Grâce à une procédure d'enregistrement simple, les producteurs suisses se voient offrir la possibilité de protéger les indications géographiques simultanément dans de nombreux États. À sa séance du 18 août 2021, le Conseil fédéral arrête au 1er décembre 2021 l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques ainsi que des dispositions d'exécution. Le Système de Lisbonne permet aux bénéficiaires suisses d'appellations d'origine comme *Gruyère* et d'indications géographiques telles que *Viande des Grisons* ou *Swiss* pour les montres d'obtenir une protection élevée et illimitée dans le temps sur le territoire des parties contractantes. Le 31 août 2021, l'ambassadeur Felix Baumann (à dr.) dépose l'instrument d'adhésion de la Suisse à l'Acte de Genève auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle. La cérémonie d'adhésion est l'occasion pour Daren Tang, directeur général de l'institution onusienne, de démontrer son savoir-faire dans le domaine des produits du terroir en réalisant des rosettes de Tête de Moine.

18 août 2021

Modernisation de la procédure d'examen des brevets

Lors de sa séance du 18 août 2021, le Conseil fédéral prend connaissance du rapport faisant état des résultats de la consultation sur la révision partielle de la loi sur les brevets et arrête les prochaines étapes. La proposition de révision partielle présentée par le Conseil fédéral visait avant tout à remplir un mandat parlementaire qui demandait l'instauration d'un examen complet du brevet suisse et, parallèlement, l'introduction d'un modèle d'utilité non examiné. Or il ressort de la procédure de consultation que l'alternative entre brevet entièrement examiné et modèle d'utilité est trop rigide et qu'un examen flexible des brevets est souhaité. Vu l'accueil généralement favorable réservé à la modernisation de la procédure d'examen des brevets, le Conseil fédéral décide de tenir compte des critiques exprimées dans certains domaines. Il charge le Département fédéral de justice et police d'adapter le projet et de lui soumettre le message y relatif d'ici fin 2022.

Octobre

6 octobre 2021

L'association Swissness Enforcement lutte contre l'utilisation abusive des noms de pays

Aujourd'hui, les noms de pays tels que *Schweiz, Suisse* ou *Switzerland* sont enregistrés sans aucune restriction comme élément de marques. Il existe par conséquent un grand nombre de marques contenant des noms de pays qui n'ont rien à voir avec le pays en question. Le différend qui oppose l'État islandais et la chaîne de magasins britannique ICELAND depuis 20 ans en est un cas exemplaire. Suite à une action en nullité introduite par l'Islande contre la marque de l'UE et à une décision en première instance en faveur de l'État insulaire, la Grande chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle est saisie pour statuer sur l'affaire. L'association Swissness Enforcement, dont l'IPI est membre, soutient l'État islandais en envoyant une lettre dite *amicus curiae* à l'instance de recours européenne. Cette démarche a pour but de rendre impossible, à l'avenir, l'enregistrement d'un nom de pays comme marque dans l'espace européen sans restriction ou autorisation du pays concerné.

swissness enforcement

Novembre

21 et 22 octobre 2021

Renforcement de la coopération entre l'IPI et l'UKIPO

Les 21 et 22 octobre 2021, une délégation de l'IPI emmenée par Catherine Chammartin se rend à Newport (Pays de Galles) au siège de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO). Cette rencontre entre les deux offices vise à instaurer des échanges réguliers sur des questions nationales et internationales de propriété intellectuelle (PI). En plus d'entretiens bilatéraux entre Catherine Chammartin, directrice de l'IPI, et Tim Moss, directeur et contrôleur général de l'UKIPO (qui a quitté ses fonctions depuis), les thèmes ci-après sont abordés par les deux délégations dans trois groupes de travail parallèles : (1) questions relatives à l'Organisation européenne des brevets, (2) dossiers nationaux et internationaux de PI et (3) innovations en matière de PI et de technologie de l'information. La rencontre mettant en évidence le potentiel d'une intensification de la coopération, les deux offices de PI signeront une déclaration d'intention en février 2022 et une délégation de l'UKIPO sera accueillie à Berne en décembre 2022.

18 novembre 2021

Présence remarquée de l'IPI au SIF

En tant que partenaire principal du Swiss Innovation Forum (SIF), l'IPI est présent à l'un des principaux événements annuels de l'écosystème suisse de l'innovation. Il tient un stand à la Future Expo où ses experts répondent aux questions sur les marques, les brevets et les designs. L'atelier de l'IPI sur le thème « Les connaissances : la clé du succès des entreprises » porte sur la manière de cultiver les connaissances au sein d'une entreprise. Le consultant allemand Horst-Richard Jekel présente les défis stratégiques auxquels les entreprises sont confrontées aujourd'hui. À l'aide de quelques exemples concrets, il montre comment des PME ont su s'affirmer sur le marché avec leurs inventions.

25 novembre 2021

SEF.Growth invitée par la start-up suisse Planted

L'IPI compte parmi les principaux partenaires de SEF.Growth, une initiative nationale de croissance et d'innovation. Il soutient le programme avec une importante contribution d'encouragement ainsi qu'avec son expertise, des visites d'experts, des recherches assistées dans la littérature brevets et des analyses approfondies en matière de brevets. Le 25 novembre 2021, la start-up suisse Planted, sise à Kemptthal, ouvre ses portes à la manifestation SEF.Growth. La protection de l'innovation est aussi abordée à cette occasion. Judith Wemmer, membre de la direction de Planted, évoque l'époque de la fondation de la jeune pousse et la recette de son succès et présente les installations de production. Dès ses débuts, ce spin-off de l'EPFZ s'est efforcé de protéger son innovation et a sollicité plusieurs fois une recherche assistée dans la littérature brevets de l'IPI.

Exercice 2021–2022

Décembre

9 décembre 2021

Un grand honneur pour STOP À LA PIRATERIE

Au printemps 2021, STOP À LA PIRATERIE lance sa première campagne entièrement numérique sous le slogan « Don't be fake. Be original ». Dans le cadre de cette opération, des influenceurs suisses de renom attirent l'attention de leurs suiveurs sur le problème de la contrefaçon de montres, de parfums et de compléments alimentaires. Les posts et les histoires publiés à cette occasion récoltent plus de 1,3 million de clics de sorte que la campagne est aussi remarquée au niveau international. Dans le sillage de ce succès, Eveline Capol, secrétaire centrale de STOP À LA PIRATERIE, est élue l'une des 50 personnes les plus influentes de l'année 2021 dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI) par Managing IP, une plateforme internationale d'information sur les questions de PI.

31 décembre 2021

Projets avec la Serbie : réalisations après dix ans de coopération internationale

Sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie, l'IPI planifie des projets de coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI) et les met en œuvre. En décembre 2021, le *Swiss-Serbian Intellectual Property Project* (SSIP II), qui s'est

étalé sur plus de dix ans, s'achève sur un bilan réjouissant. Il visait principalement à accroître la compétitivité de l'économie locale en améliorant l'accès des entreprises indigènes aux connaissances de PI pour les aider à trouver des moyens de diversifier leurs débouchés. Comme les indications géographiques constituent un instrument utile d'encouragement du développement rural, leur protection revêt un intérêt particulier pour le gouvernement serbe. La coopération entre la Serbie et la Suisse se poursuit même après la fin du SSIP II, puisque l'IPI accompagne actuellement la création d'un parc scientifique à Belgrade.

Mars

2 mars 2022

La force innovatrice de la Suisse reste intacte malgré la pandémie

Même pendant la deuxième année de la pandémie, l'esprit d'innovation des entreprises suisses reste intact. 19 279 marques ont été déposées en 2021 (2020 : 18 678), ce qui porte le nombre de marques en vigueur en Suisse à 534 960 à la fin de l'année 2021. La propension à innover de la Suisse se reflète également dans le nombre de recherches assistées dans la littérature brevets : près d'un millier de représentants issus des milieux académiques ou économiques ont fait appel à l'IPI pour faire analyser leurs innovations. 1555 inventions (1590 en 2020) ont été déposées en Suisse en 2021 et 6623 brevets suisses sont actifs. En tenant compte des brevets européens, qui produisent aussi effet en Suisse, 146 716 brevets sont en vigueur dans notre pays. En 2021, l'IPI a aussi enregistré une hausse du nombre de demandes de designs (811 contre 613 en 2020). 9545 designs destinés à 33 686 objets (contre 9212 designs et 31 686 objets en 2020) sont actifs fin 2021. C'est pour les catégories « horlogerie et instruments de mesure », « emballages » et « ameublement » que la majorité des designs sont déposés.

Avril

4 mars 2022

Nouveau service en ligne pour l'enregistrement international de marques

L'IPI s'est fixé comme but de simplifier les démarches en rendant possibles, à moyen et à long terme, le dépôt et la gestion de marques, de brevets et de designs ainsi que le paiement des taxes par voie électronique.

Afin d'identifier en temps utile les besoins de sa clientèle, il invite régulièrement des conseils en marques et en brevets, mais aussi des utilisateurs non professionnels, à lui donner des feed-back. En mars 2022, il met à la disposition des demandeurs et des titulaires de marques suisses une nouvelle application qui leur permet de requérir, en toute simplicité, la protection de leur marque dans plus de 120 pays. Dans le cadre de cette extension de la protection par le biais du Système de Madrid, la demande est enregistrée par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, puis transmise pour examen aux pays désignés. En 2021, une demande d'enregistrement international a été présentée à l'IPI pour quelque 3500 marques sur un total de 19 000 dépôts.

4 avril 2022

Consultation sur l'harmonisation du droit matériel des brevets

Le droit matériel des brevets doit être harmonisé au niveau international. L'Organisation européenne des brevets et les offices de propriété intellectuelle de 45 pays industrialisés, parmi lesquels la Suisse, poursuivent ce but depuis 2014. L'harmonisation a pour objectif de simplifier et d'accélérer les procédures, d'en accroître la prévisibilité, surtout en termes de durée et de coûts, et de réduire les coûts d'obtention et d'application des droit de propriété intellectuelle. L'IPI invite les utilisateurs suisses du système international des brevets à participer à une consultation, qui dure du 4 avril au 20 mai 2022, pour prendre position sur les propositions d'harmonisation. Il souhaite en particulier connaître leur avis sur l'harmonisation du délai de grâce et son lien avec les droits d'utilisation antérieure.

5 avril 2022

La Suisse défie la pandémie avec un nombre record de demandes de brevet

En hausse, le nombre de demandes de brevet en provenance de Suisse déposées auprès de l'Office européen des brevets

(OEB) atteint un nouveau record en 2021 (8442 dépôts). La Suisse reste ainsi le pays où la densité d'inventeurs est la plus forte. Le taux de progression (3,9 %) est le deuxième plus élevé de ces dix dernières années et a de nouveau dépassé la moyenne européenne de 2,8 %. C'est ce qui ressort du Patent Index 2021 publié le 5 avril par l'OEB. Le nombre de demandes de brevet déposées a augmenté de manière significative dans le secteur de la technologie médicale (+18,5 %), après un net recul (–13,1 %) en 2020. Pour la première fois depuis une décennie, la technologie médicale devient ainsi le secteur où l'on enregistre le plus de dépôts (numéro 2 en 2020). Il est suivi par celui des biens de consommation, qui occupait le premier rang en 2020, où les demandes de brevet ont augmenté de 3,1 %. Malgré une croissance de 6,7 % (2020 : –14,4 %), la métrologie reste en troisième position.

Mai

26 avril 2022

Journée mondiale de la propriété intellectuelle placée sous le signe de la jeunesse innovante

La journée mondiale de la propriété intellectuelle met l'accent sur l'inventivité des jeunes. En Suisse aussi, la jeunesse est dynamique, active dans la recherche et le développement de nouvelles technologies pour notre planète, que ce soit dans les collèges, les écoles professionnelles, les hautes écoles ou encore les entreprises. Depuis de nombreuses années, l'IPI soutient leur esprit d'innovation en s'engageant notamment auprès de la fondation Science et jeunesse ou de Young Enterprise Switzerland. Lors de ce concours, les innovateurs en herbe se familiarisent avec les aspects importants de la propriété intellectuelle et le rôle de sa protection dans leur projet.

3 mai 2022

Catherine Chammartin à la réunion annuelle de l'*International Trademark Association*

Pendant deux ans environ, les échanges transfrontaliers entre les experts en droit de la propriété intellectuelle (PI) se sont faits principalement dans des forums virtuels. Les échanges par écrans interposés ne sauraient toutefois remplacer les rencontres en personne. Catherine Chammartin profite donc de l'assouplissement des restrictions en matière de contacts et de voyages pour se rendre à la réunion annuelle de l'*International Trademark Association* à Washington DC. Outre les discussions techniques sur l'avenir de la protection des marques, les participants ont l'occasion de discuter avec des confrères du monde entier. La directrice de l'IPI s'entretient avec Rena Lee, directrice générale de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (à g.), des développements nationaux en matière de PI, d'une étude conjointe sur la blockchain et d'un thème dont tout le monde parle : les technologies vertes.

Mai

3 mai 2022

STOP À LA PIRATERIE ouvre une boutique éphémère

Du 3 au 30 mai 2022, STOP À LA PIRATERIE ouvre pour la première fois un pop-up store dans le Mall of Switzerland, un centre commercial situé à Ebikon, dans la banlieue lucernoise. Les collaborateurs de l'IPI et de l'association informent la population sur les

dessous de la contrefaçon et de la piraterie. Fondée en 2005 en tant que partenariat public-privé, l'association STOP À LA PIRATERIE regroupe des représentants des pouvoirs publics et des milieux économiques. En tant que membre de la première heure, l'IPI apporte une contribution importante à la sensibilisation du public.

14 mai 2022

Science et jeunesse : un beau succès à l'international pour un jeune chercheur suisse

Superbe résultat pour Noa Sendlhofer, ancien lauréat de la fondation Science et jeunesse. Le 14 mai, ce jeune homme de 20 ans se classe deuxième au *Regeneron International Science and Engineering Fair 2022* à Atlanta (USA) dans la catégorie *Robotics and Intelligent Machines* avec son projet de développement et de construction à faible coût d'un bras robotisé à six axes. Il gagne le droit de participer au plus grand concours de projets scientifiques au monde après avoir décroché la plus haute distinction lors de l'édition 2021 du Concours national 2021 de Science et jeunesse. Cela fait de nombreuses années que l'IPI est un partenaire de cette fondation et qu'il informe les jeunes chercheurs sur la propriété intellectuelle dans le cadre d'ateliers.

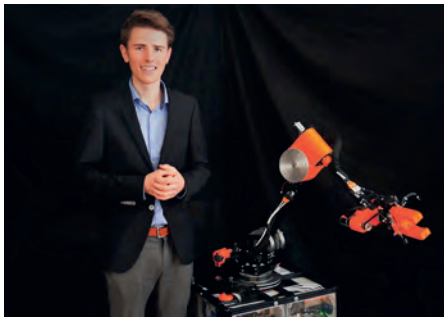

18 mai 2022

Le Conseil fédéral adopte les objectifs stratégiques de l'IPI

Afin de promouvoir l'innovation et la compétitivité, l'IPI doit continuer à s'engager à l'avenir pour que la Suisse dispose d'une protection de la propriété intellectuelle (PI) appropriée et judicieuse sur le plan économique. C'est ce que précise le Conseil fédéral dans les objectifs stratégiques

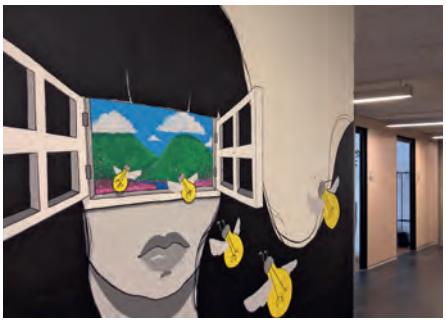

qu'il donne à l'IPI pour les années 2022 à 2026. Au niveau international, l'IPI a pour tâche de contribuer activement aux développements de la PI qui sont importants pour notre pays. Il doit proposer aux utilisateurs de titres de PI des procédures simples, transparentes, rapides et avantageuses. Le Conseil fédéral accorde également de l'importance à ce que l'IPI soit géré efficacement selon les principes de l'économie d'entreprise. L'IPI continuera de générer lui-même les ressources financières et matérielles dont il a besoin à partir de taxes et de rémunérations perçues pour les services commerciaux, sans recourir aux moyens de la Confédération. Enfin, le Conseil fédéral attend de l'IPI qu'il collabore à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies dans le domaine du développement durable et qu'il poursuive une stratégie durable fondée sur des principes éthiques.

Juin

19 mai 2022

L'IPI accueille une célébrité aux Startup Days

Pendant une journée, le Kursaal de Berne devient le centre de la scène suisse des start-up en accueillant les Startup Days, qui réunissent 1200 visiteurs. Dans un espace généreux, l'IPI répond aux nombreuses questions du public sur le thème de la propriété intellectuelle. Pour la table ronde qu'il organise sur le thème « Pas de sport de haut niveau sans marques», l'IPI a pu s'assurer la présence de la star du ski suisse Ramon Zenhäusern. Le champion olympique et champion du monde fait part de son

expérience personnelle en matière de protection des marques. Des experts de l'IPI et un avocat expliquent en outre pourquoi les clubs de sport et les sportifs protègent leurs marques et de quelle manière.

4 juin 2022

Le prix IP Management Award de l'IPI va à Schaffhouse

Le hall de la gare centrale de Zurich accueille la finale du Concours national de la fondation Young Enterprise Switzerland. 25 mini-entreprises y présentent leurs produits innovants et se disputent la victoire. Les premiers des classements spéciaux sont également récompensés. L'IPI Management Award, prix décerné par l'IPI, est attribué à Pettastic, une jeune entreprise de l'école cantonale de Schaffhouse qui produit des étuis pour téléphones portables en PET recyclé. « Les quatre fondateurs de Pettastic ont bien analysé la situation initiale et pris ensuite des mesures concrètes pour leur produit, mais aussi pour l'entreprise dans sa globalité. Cela m'a convaincu », déclare Matthias Käch, expert de l'IPI et membre du jury (3e depuis la g.).

8 juin 2022

L'IPI ne proposera plus de recherches de marques à compter de juillet 2022

Depuis plus de 60 ans, l'IPI soutient les déposants et les titulaires de marques avec des recherches professionnelles, les aidant ainsi à prendre les bonnes décisions concernant la protection de leurs marques. Mais ces dernières années, les habitudes ont changé, entraînant un recul graduel de la demande. Pour rechercher des marques ou surveiller le marché, il est fait de plus en plus recours aux banques de données gratuites qui fleurissent en ligne. Cette évolution contribue largement à la décision de l'IPI de se retirer de ce secteur d'activités à partir du 1er juillet 2022. Le 8 juin, les collaborateurs effectuant les recherches, qui restent tous employés à l'IPI, sont dûment récompensés pour leur engagement de longue date.

27 juin 2022

Réunion au plus haut niveau avec l'EUIPO

La réunion annuelle entre l'Office européen de la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'IPI a lieu une fois de plus de manière virtuelle. Christian Archambeau, directeur général de l'EUIPO, et Catherine Chammartin, directrice de l'IPI, signent le renouvellement du protocole d'entente sur la coopération bilatérale pour une nouvelle période de quatre ans. Adopté pour la première fois il y a 22 ans entre l'ancien Office de l'harmonisation dans le marché intérieur et l'IPI, ce protocole régit la collaboration entre les deux offices, principalement dans les domaines de l'harmonisation des pratiques, de l'échange d'informations sur les activités, des indicateurs et du développement des collaborateurs. Depuis 2003, huit collaborateurs de l'IPI ont travaillé en tant qu'experts nationaux pour une durée de deux à cinq ans au siège de l'EUIPO à Alicante, en Espagne. Harmoniser au maximum les pratiques nationales fait partie des objectifs stratégiques de l'IPI. Il collabore à cet effet avec l'EUIPO et les offices européens.

<Petit mais remarquable>

Les designs confèrent une touche particulière aux objets qui nous entourent. Il suffit de penser aux machines à café Nespresso, aux montres Swatch, à la chaise longue Le Corbusier ou encore à l'emballage Toblerone. Beat Schiesser, chef pendant plus de 35 ans de la Section des designs auprès de l'IPI, nous parle du titre de protection le plus récent parmi les droits de propriété industrielle.

Pendant ces années où vous étiez à la tête de la Section des designs, y a-t-il des designers suisses qui vous ont particulièrement marqué ?

Beat Schiesser : Spontanément, je pense à Antoine Cahen des Ateliers du Nord de Lausanne. Il travaille dans ce domaine depuis des décennies et ses créations sont très appréciées. Le design très typique des machines Nespresso est son œuvre.

Si Antoine Cahen était architecte, chanteur, peintre ou écrivain, il serait une star…

Probablement. Il serait certainement heureux de jouir d'une plus grande notoriété. Malheureusement, les designers opèrent beaucoup dans l'ombre. Mandatés par des entreprises, leurs noms n'apparaissent pas forcément aux points de vente. Ils sont pratiquement invisibles aussi pour l'IPI. En effet, ce sont généralement les sociétés attribuant les contrats qui font protéger les designs. D'ailleurs, même l'IPI ne sait par exemple pas combien de designers industriels indépendants sont actifs en Suisse.

Quels secteurs déposent des designs ?

Outre l'industrie de l'emballage, il s'agit surtout de l'industrie des biens de consommation. L'aspect extérieur et la forme jouent toujours un rôle important dans la commercialisation de cosmétiques, de produits de nettoyage, d'appareils électroménagers, de montres ou de denrées alimentaires.

Mis à part l'industrie, avez-vous d'autres groupes de clientèle ?

Nous collaborons aussi avec des entreprises artisanales, notamment des menuisiers et des constructeurs métalliques. Il y a également des particuliers qui sont créatifs pendant leur temps libre.

Au cours de l'exercice sous revue, près de 700 demandes d'enregistrement ont été déposées en Suisse totalisant 3000 designs. En comparaison, par exemple, avec les demandes d'enregistrement de marques, qui se chiffrent à près de 18 000, cela peut paraître très peu…

Mais c'est oublier les designs qui sont déposés auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à Genève. Les vendredis, entre 10 h 00 et 14 h 00, nous recevons une compilation de données de l'OMPI comprenant 100 à 150 enregistrements pour plus de 1000 designs que les titulaires aimeraient faire protéger en Suisse. Nous procédons à l'examen matériel de ces designs et nous assurons, par exemple, qu'ils ne présentent aucun élément susceptible de porter atteinte aux bonnes mœurs. Les multinationales, telles que Swatch, déposent tous leurs designs auprès de l'OMPI.

Dans le cadre d'un sondage mandaté par l'IPI, les déposants de designs ont déploré le fait qu'il était difficile de faire respecter ce titre de protection en Suisse. Quelle en est la cause ?

Je profite de votre question pour développer le propos. Les constructeurs automobiles et les fabricants de produits électroniques déposent, au niveau mondial, un nombre très élevé de designs. Dans ces deux secteurs, les litiges concernant les droits de protection portent facilement sur des sommes importantes. Les designs ayant toutefois une durée de vie courte, les producteurs concentrent leurs efforts de protection sur les grands marchés. La Suisse étant un petit pays, les procédures judiciaires sont très rares. Contrairement au droit des marques et au droit des brevets, il n'existe pas, pour les designs, de pratique juridique qui s'est développée au fil des ans. C'est ce que l'on veut dire quand on parle de difficulté à faire respecter les designs en Suisse.

Quel est l'impact sur le quotidien des designers ?

La majorité des conflits dans ce domaine trouve une solution extrajudiciaire; par exemple par le biais d'accords de licence.

La loi sur les designs est entrée en vigueur le 1er juillet 2002. Le design est par conséquent le titre de protection le plus récent et, à certains égards, le moins important parmi les droits de propriété industrielle. Existe-t-il des études sur la pertinence économique du design ?

Il y a quelques années, l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) à Alicante, qui s'occupe aussi de la protection des designs, a publié une étude à ce sujet. J'ai été moi-même étonné des résultats : un cinquième de tous les biens de consommation vendus dans l'UE bénéficient d'une protection. Nous parlons ici de produits générant chaque année un chiffre d'affaires de plusieurs billions pour les fabricants. Il faut néanmoins souligner que, dans l'UE, les designs – contrairement à ce qui se passe en Suisse – sont protégés automatiquement contre les imitations pendant trois ans à compter de leur introduction sur le marché.

Beat Schiesser, chef de la Section des designs

Monsieur Designs

Beat Schiesser a rendu son tablier fin juin 2022, 42 ans après être entré en service à l'Office fédéral de la propriété intellectuelle (OFPI). À l'époque, l'un de ses coéquipiers du BSV Bern, actif dans la ligue nationale de handball, lui avait dit que l'OFPI recrutait. Bien que joueur d'élite – puis double champion suisse et titularisé 20 fois en équipe nationale – Beat Schiesser, diplômé en commerce, est engagé à plein temps. En 1987, il est promu chef de la Section des designs. La préparation de la loi sur les designs constituera une étape déterminante de sa carrière. Pendant les années précédant l'entrée en vigueur de la loi, le 1er juillet 2002, l'ancien joueur arrière a dirigé un groupe de sept experts composé de juristes de la propriété intellectuelle, de spécialistes TI et d'experts en designs. Pour sa retraite, le Bernois n'a pas encore de projets concrets. Il aimerait lire, voyager et profiter de sa famille.

Entretien

Vous et vos collègues de la Division Marques & Designs travaillez avec les déposants professionnels de designs, le gros de la clientèle de l'IPI, mais vous fournissez également des renseignements aux amateurs ou aux personnes qui déposent pour la première fois. Quelle est la question la plus fréquemment posée ?

(rit) Est-il possible de breveter « cela » ?

Que répondez-vous ?

Nous commençons en général par expliquer les bases. Premièrement, les idées ne peuvent pas être protégées, ni en Suisse, ni ailleurs dans le monde. Deuxièmement, seules les inventions proposant une solution technique à un problème sont brevetables. Le projet d'un design ne satisfait pas à ces conditions. D'où l'existence d'une protection pour les designs. Par le passé, on parlait de dessin en deux dimensions et de modèle en trois dimensions. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les designs, on parle de design, un produit de niche, petit mais remarquable.

Ces renseignements peuvent paraître décourageants. Comment réagissent les gens ?

Souvent des discussions très intéressantes s'ensuivent. Je me souviens de l'un des premiers contacts avec Daniel et Markus Freitag. Ils m'ont décrit leur idée de sacoches à partir de bâches de camions usagées. La déception initiale de ne pouvoir protéger leur idée a été de courte durée puisqu'il s'est avéré que plusieurs éléments du sac commercialisé aujourd'hui dans le monde entier sous le label « Freitag » pouvaient être protégés : les coutures, les formes et les bandoulières. Plus tard, les deux frères m'ont confié qu'ils doivent beaucoup à l'IPI pour les informations obtenues.

Le bruit court que vous auriez été contacté par HR Giger, décédé entretemps, le designer du célèbre monstre du film *Alien*. Est-ce vrai ?

J'ai eu en effet un Monsieur Giger au téléphone, mais je n'avais aucune idée qu'il s'agissait du créateur du monstre. Il était énervé à cause d'imitations d'une table qu'il avait conçue. J'ai simplement écouté. Giger estimait qu'il était un artiste et que ses créations étaient donc protégées par le droit d'auteur. Ce principe n'est cependant pas appliqué de manière générale mais dépend de l'appréciation du juge. Une fois ce point éclairci, nous avons eu un échange très agréable.

La frontière entre design et œuvre artistique est-elle vraiment si nette, comme le prétend la loi ?

Il existe en effet des chevauchements. Pour l'illustrer, il suffit de penser à la fameuse chaise longue de Charles-Édouard Jeanneret-Gris, connu sous le nom de Le Corbusier. Le Tribunal fédéral a confirmé qu'elle est soumise au droit d'auteur et qu'elle ne peut pas être produite et commercialisée sans l'accord des héritiers de celui-ci.

En vertu de la loi, la protection d'un design peut être prolongée de quatre périodes de cinq ans au maximum. Il existe toutefois des designs qui continuent d'être protégés des décennies après leur introduction sur le marché, par exemple le Toblerone.

Les titulaires d'un design ont la possibilité de faire protéger leur design au titre de marque de forme prolongeable pour une durée indéterminée. Les exigences sont cependant élevées : le titulaire doit rendre vraisemblable, par exemple par le biais d'un sondage représentatif, le fait que son design s'est imposé sur le marché, autrement dit qu'il est perçu par le public comme un renvoi à une entreprise déterminée. C'est le cas de la Panton Chair. Quand cela marche, l'objet rejoint le panthéon des icônes du design.

Les archives des designs de l'IPI

La durée maximale de protection d'un design est de 25 ans. Passée cette période, elle ne peut être prolongée et le droit de propriété industriel s'éteint. Ce qu'il en reste, ce sont les objets et les dossiers relatifs à plus de 20 000 titres de protection échus qui se sont accumulés à l'IPI. Fin 2021, la Direction a arrêté un changement dans la politique d'archivage. Les documents concernant les titres de protection tombés en déchéance ne seront conservés plus que cinq ans et les archives actuelles des designs seront en grande partie dissoutes par manque de place. Près de 100 dossiers illustrés d'images et de dessins d'une haute valeur historique ont été versés aux Archives fédérales; l'IPI a conservé plus de 100 autres objets et illustrations. Les milieux intéressés et les visiteurs auront la possibilité de les voir dans le cadre d'une exposition organisée dans les locaux de l'IPI qui présente les objets selon le principe de la rotation.

Marques, brevets, designs et droit d'auteur

Selon l'Indice mondial de l'innovation, la Suisse reste l'économie la plus innovante au monde en 2022. Une protection efficace de la propriété intellectuelle est un facteur important qui contribue à cette force d'innovation. L'administration des brevets, des marques et des designs et la surveillance des sociétés de gestion des droits d'auteur constituent les activités principales de l'IPI.

Brevets

L'impact de la pandémie de coronavirus sur l'activité de brevetage en Suisse s'estompe : le recul des demandes de brevet en provenance de Suisse, observable sur le long terme, se poursuit après un léger accroissement du nombre de dépôts nationaux durant les exercices 2019–2020 et 2020–2021. Au cours de l'année sous revue, 1282 demandes nationales ont été déposées, ce qui représente une diminution de 12,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les demandes de brevet en provenance de Suisse déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB) continuent en revanche d'augmenter : leur nombre est passé de 8025 en 2020 à 8442 en 2021, soit une progression de quelque 5 %. Selon les professionnels du secteur, l'imbrication internationale croissante de l'économie suisse en serait la raison.

L'écart grandissant entre les demandes nationales et les demandes étrangères influe également sur les habitudes des déposants suisses en matière de maintien des titres : alors que la durée de protection des brevets européens est prolongée, on constate un recul des maintiens pour les brevets suisses.

Il suffit de jeter un coup d'œil au registre pour se rendre compte de l'importance que revêt l'OEB pour le lieu d'innovation qu'est notre pays. Au terme des douze mois sous revue, les titres délivrés par l'OEB produisant effet en Suisse et au Liechtenstein représentaient 95 % des brevets en vigueur en Suisse.

Sur le plan administratif, la Division Brevets s'est principalement attelée aux travaux préparatoires en lien avec l'instauration éventuelle d'un examen complet des demandes dans le système suisse. Dans la perspective d'une charge de travail plus lourde qui s'ensuivrait, elle a réduit le nombre des dossiers en souffrance. Alors que jusqu'en 2019, il s'écoulait trois ans environ entre le dépôt, d'une part, et la perception de la taxe d'examen et la délivrance du brevet, de l'autre, cette durée a pu être réduite de plus de dix mois en moyenne depuis janvier 2020. La charge de travail de la division en relation avec l'examen s'étant accrue, il n'a parfois pas été possible d'entreprendre d'autres travaux avec la même priorité.

Il arrive qu'une décision rendue par l'IPI soit contestée devant un tribunal. Au cours de l'exercice sous revue, trois procédures de brevets ont été portées devant le Tribunal fédéral des brevets. Dans les trois cas, la pratique de l'IPI a été confirmée.

L'unité Formation & Sponsoring a été intégrée à la Division Brevets au début de l'année sous revue. L'IPI a soutenu entre autres les Startup Days, le SEF.Growth, le Swiss Innovation Forum et Young Enterprise Switzerland, une organisation à but non lucratif visant à sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat et à l'innovation.

Marques

Le nombre des demandes d'enregistrement de marques (17 746) déposées auprès de l'IPI a diminué de quelque 12% au cours de l'année sous revue. Ce recul correspond à peu près à l'augmentation du nombre de demandes enregistrées au cours de l'exercice 2020–2021. La coïncidence de cette hausse avec la propagation du coronavirus et les mesures pour contenir la pandémie est flagrante.

Selon l'IPI, trois raisons expliqueraient pourquoi la pandémie a stimulé les dépôts de marques. Premièrement, l'économie avait besoin de marques pour les nouveaux produits et services développés en relation avec le coronavirus; deuxièmement, l'essor du commerce en ligne a stimulé le besoin en marques spécifiques pour ce type d'échanges; troisièmement, les entreprises ont été nombreuses à profiter des mois de semi-confinement pour mettre à jour leur portefeuille de marques. L'absence de ces facteurs au cours des douze derniers mois aide à comprendre le repli enregistré.

Le recul ne concerne pas uniquement les demandes de marques suisses pour le marché domestique, mais aussi les demandes internationales ayant comme base une marque suisse.

Les demandes d'enregistrement international de marques dont la protection a été étendue à la Suisse ont en revanche fait un bon. L'IPI ne peut que se livrer à des conjectures quant aux motifs

Évolution dans le domaine des marques

Au cours de l'année sous revue, on enregistre un net recul des demandes d'enregistrement de marques.

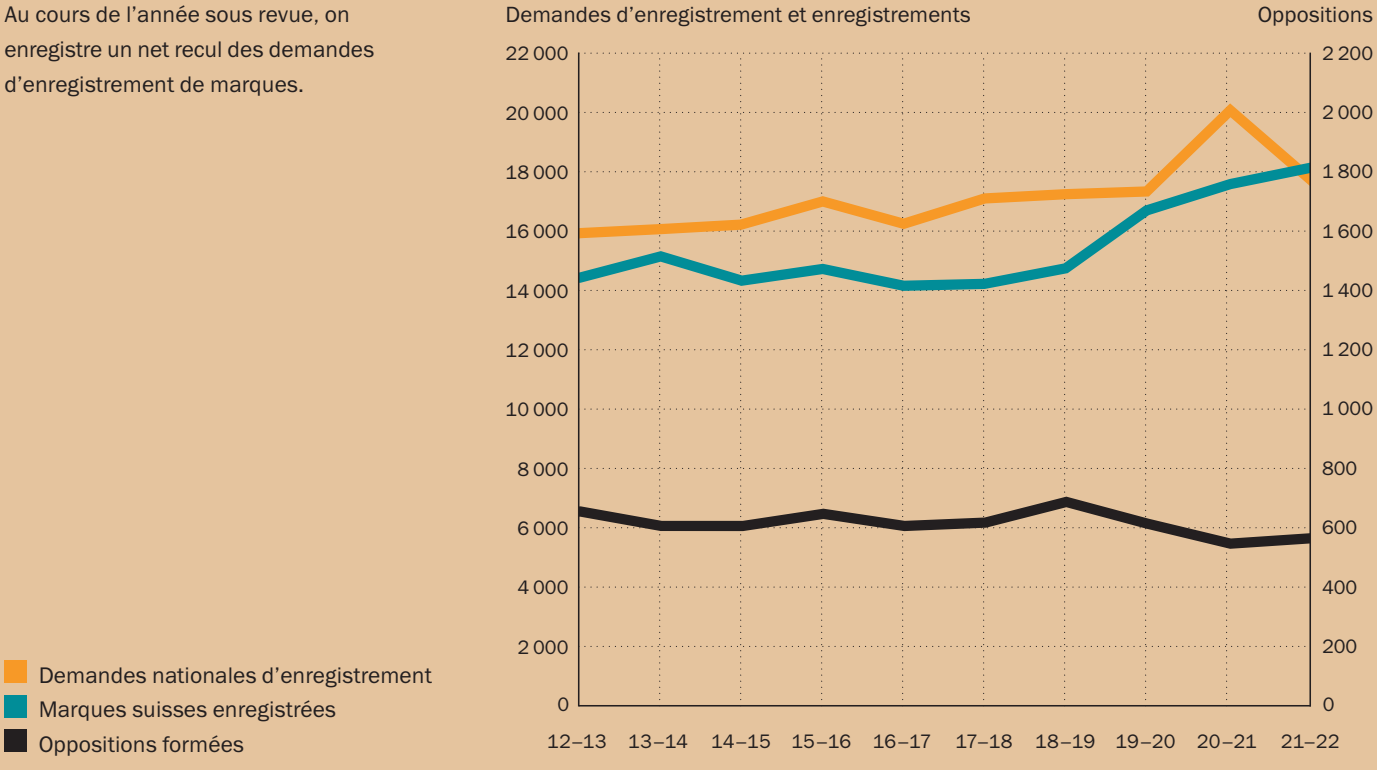

à l'origine de ces tendances opposées. Un retard dans les annonces pourrait en être la cause : vu que les procédures d'enregistrement international durent parfois jusqu'à six mois de plus que les procédures nationales, il est possible qu'une partie des demandes internationales date encore de la pandémie.

Le nombre des procédures d'opposition et de radiation est resté stable au cours de l'année sous revue, tout comme celui des examens anticipés. Ces derniers représentent 21 % de tous les dépôts.

Quelque 70 % des demandes d'enregistrement sont traités selon la procédure ordinaire. Le délai de traitement moyen a pu être raccourci de 18 à 15 semaines conformément à l'objectif que l'IPI s'est fixé.

Pour les 9 % restants, l'examen de la demande se fait selon une procédure accélérée (en l'espace d'un mois au maximum) contre le paiement d'une taxe supplémentaire.

L'IPI examine les demandes d'enregistrement selon des directives qu'il s'est données en la matière. Celles-ci ont été révisées au cours des deux années écoulées pour les marques contenant un nom géographique. Prenons l'exemple fictif « ABC vélos vaudois » pour expliquer les tenants et aboutissants de cette révision.

La marque « ABC vélos vaudois » suscite des attentes quant à la provenance géographique des produits. Elle aurait été admise à l'enregistrement seulement si le titulaire avait précisé dans le registre que sa marque ne pouvait être employée qu'en relation avec des vélos en provenance de Suisse. Avant la révision des directives, il était nécessaire d'inscrire cette limitation au registre parce que l'IPI présupposait un risque de tromperie abstrait (indépendamment de l'usage de la marque). Loin de faire l'unanimité, cette approche ne correspondait en particulier pas à celle de l'UE.

Après avoir étudié la question de manière approfondie, l'IPI a décidé d'assouplir sa pratique : seules les marques contenant des indications de provenance manifestement trompeuses sont maintenant rejetées. L'exigence de limitation de la liste des produits et des services ne s'applique que lorsqu'il existe une obligation légale ou découlant d'un traité.

Entrée en vigueur le 1er mars 2022, cette nouvelle réglementation constitue le changement de pratique le plus important depuis plus de 20 ans.

Pour les déposants, il est essentiel de savoir que cette modification ne concerne que l'inscription au registre. En effet, l'utilisation d'une indication de provenance doit toujours répondre au principe de la véracité; autrement dit, l'usage d'une indication de provenance trompeuse continue d'être interdit. Les réglementations nationales et internationales relatives aux indications de provenance, notamment celles en matière d'indications de provenance suisses (Swissness) ne sont pas concernées par cette révision des directives et continuent donc de s'appliquer.

Ce changement de pratique facilite grandement le dépôt de marques contenant un nom géographique : d'une part pour les déposants, qui n'ont plus besoin de limiter leurs produits et leurs services à la provenance géographique et qui bénéficient d'un meilleur accès au Système de Madrid pour l'enregistrement international de marques; d'autre part pour les experts en marques de l'IPI, car ils doivent examiner les indications uniquement sous l'angle de la tromperie.

Indications géographiques

Au 30 juin 2022, l'IPI a reçu trois demandes d'enregistrement international d'indications géographiques suisses. Deux d'entre elles ont déjà pu être adressées à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Il s'agit des demandes concernant les dénominations TÊTE DE MOINE AOP (fromage) et VALAIS/WALLIS AOC (vin).

Le 1er décembre 2021, l'OMPI a notifié à l'IPI 461 indications géographiques susceptibles d'être protégées en Suisse. Selon les règles prévues par l'Acte de Genève, ce dernier dispose d'un délai d'une année pour examiner ces dénominations et émettre un éventuel « refus de la protection » fondé sur un examen d'office ou sur une demande de refus de la protection déposée par un tiers (opposition). Afin que le délai d'opposition de trois mois puisse courir durant ce délai d'un an, l'IPI a publié au printemps 2022 ces 461 indications géographiques dans la Feuille fédérale, l'OMPI ne disposant pas d'un organe de publication régulier pour le Système de Lisbonne. Au 30 juin 2022, l'IPI a émis les sept premières déclarations d'octroi concernant des indications géographiques (Cambodge et République populaire démocratique de Corée).

Quelques chiffres

Marques	Années fiscales 2021–22	2020–21	Différence en %	2019–20	2018–19	2017–18
National						
Demandes d'enregistrement (dépôts)	17 746	20 018	–11,3	17 310	17 231	17 109
– dont marques « express »	1 707	1 799	–5,1	1 496	1 461	1 114
– dont dépôts électroniques	17 291	19 451	–11,1	16 789	16 663	16 554
Enregistrements	17 527	16 981	3,2	16 017	14 763	14 238
Demandes en suspens	7 397 [1]	9 421	–21,5	8 621	9 106	8 307
Prolongations	11 849	11 961	–0,9	11 699	10 914	11 519
Oppositions						
Procédures introduites	569	549	3,6	607	684	616
Dossiers classés	602	628	–4,1	699	664	606
Procédures en cours	551 [1]	584	–5,7	667	757	705
International						
Enregistrements internationaux avec extension de la protection à la Suisse	19 358 [2]	16 150	19,9	16 604	16 840	15 631
Renouvellements	14 273 [2]	14 329	–0,4	13 513	13 652	13 863

Brevets

Demandes de brevet suisse et brevets suisses délivrés						
Demandes de brevet déposées	1 569	1 628	–3,6	1 666	1 658	1 591
– dont provenance suisse	1 282	1 336	–4,0	1 382	1 285	1 305
– dont provenance étrangère	287	292	–1,7	284	373	287
Brevets délivrés	781	745	4,8	651	615	718
Demandes de brevet traitées	1 779 [4]	2 244	–20,7	1 983	2 048	2 238
Demandes de brevet en suspens	4 963 [1]	5 229	–5,1	5 761	5 969	6 271
Brevets en vigueur	6 631 [1]	6 727	–1,4	6 904	7 127	7 304
Demandes de brevet européen et brevets européens délivrés						
Déposées à l'IPI (office récepteur) et transmises à l'OEB	33	8	312,5	32	30	39
Brevets européens délivrés prenant effet en Suisse et au Liechtenstein [3]	94 486	122 418	–22,8	135 473	136 472	107 728
Brevets européens payés prenant effet en Suisse et au Liechtenstein	141 278 [1]	136 115	3,8	127 443	121 695	111 172
Demandes internationales de brevets (PCT)						
Déposées à l'IPI (office récepteur) et transmises à l'OMPI	29	35	–17,1	50	59	93

Designs

Nouveaux dépôts	657	795	–17,4	631	671	780
– nombre d'objets	2 378	3 200	–25,7	2 398	2 687	2 888
Prolongations pour la deuxième période de protection	552	491	12,4	518	408	556
Prolongations pour la troisième période de protection	338	327	3,4	303	333	374
Prolongations pour la quatrième période de protection	310	227	36,6	240	218	169
Prolongations pour la cinquième période de protection	93	58	60,3	74	84	86
Radiations	812	855	–5,0	787	822	839
Designs en vigueur	9 446 [1]	9 284	1,7	9 346	9 500	9 649

Des changements dans la méthode de relevé des données sont possibles.

[1] Au 30.06.2022 [2] Sources: OEB, OMPI; au 04.08.2022 [3] Sources: OEB, OMPI [4] Le nombre de demandes de brevet traitées est inférieur de 20,7 % par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique en grande partie par un changement de pratique en matière de radiations suite à des rejets.

Designs

Au cours des douze mois sous revue, les enregistrements de designs ont reculé de près de 17,3 % passant de 795 à 657. Ce net repli s'explique principalement par le fait que pendant l'exercice 2020–2021, le nombre des enregistrements avait été supérieur à la moyenne puisqu'un seul déposant avait présenté 72 demandes. En comparaison de la moyenne observée sur le long terme (653 dépôts), le nombre de demandes déposées au cours de l'année sous revue est donc pratiquement inchangé. Les prolongations (1293) ont augmenté de 17,2 %.

Les douze derniers mois ont été marqués par les travaux liés à l'introduction de la gestion électronique des titres de protection (GET), qui a permis l'automatisation de nombreux processus et la mise en place du dossier électronique. Grâce aux commentaires de déposants et de mandataires, l'IPI a non seulement reçu des indications précieuses pour des adaptations futures, mais a aussi pu mettre continuellement en œuvre des améliorations.

Le comité d'experts pour l'Arrangement de Locarno a tenu sa 15e réunion en janvier 2022 sous une forme hybride. La 15e édition de la Classification de Locarno entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Numérisation

Accroître la disponibilité, augmenter l'efficacité grâce à l'automatisation des processus courants ou créer les fondements d'une gestion de la qualité basée sur les données : les projets de numérisation poursuivent généralement plusieurs objectifs. Or le point de départ – et premier écueil – de tout projet dans ce domaine est la réduction des processus divers et variés qui se sont développés au fil du temps.

Le projet de transformation numérique à l'IPI s'appelle GET (pour gestion électronique des titres). Lancé en 2014, il vise principalement à représenter numériquement tous les processus liés aux titres de protection.

L'exercice sous revue a vu la conclusion de l'un des principaux volets de ce projet : la mise en place de processus uniformes pour tous les titres de propriété industrielle dans les domaines des dépôts, du traitement, des prolongations et des radiations.

Jusqu'à la fin de l'exercice 2020–2021, il existait une procédure de dépôt et d'enregistrement propre à chaque titre de protection. Ces doublons administratifs ont été éliminés dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 2021.

Toutes les étapes de traitement communes aux brevets, aux marques et aux designs sont maintenant assurées par l'unité Dépôts & Registres, constituée à cet effet, qui est rattachée administrativement à la « nouvelle » Division Marques & Designs, issue d'une réorganisation.

Les demandes sont transmises aux seize collaborateurs de cette unité pour qu'ils les examinent formellement et perçoivent les taxes. Après réception de ces dernières, les dossiers sont envoyés dans les sections spécialisées pour l'examen matériel. Ce sont les examinateurs qui enregistrent les titres par un simple clic de souris.

L'unité Dépôts & Registres entre à nouveau en jeu lorsque les titulaires requièrent une modification d'un titre enregistré, comme un changement d'adresse, un transfert ou l'inscription de l'octroi de licences à des tiers.

La constitution de la nouvelle unité marque la fin des réorganisations rendues nécessaires par l'introduction de la GET. Mais le développement de la plateforme mise en place à la faveur du projet va se poursuivre. Elle offre la base technologique pour d'autres simplifications et l'accélération des échanges avec le public dans le cadre du projet de cyberadministration eGov.

Au mois de mars 2022, deux autres sous-projets ont pu être bouclés : d'une part, l'extension de la protection à l'international de marques à base suisse et, d'autre part, la prolongation de la protection de designs.

Protéger votre PI

Les sociétés suisses de gestion

	Année de fondataion	Répertoire d'œuvres	Membres	Membres, mandants compris
SUISA	1923	œuvres musicales non théâtrales	compositeurs, paroliers, éditeurs de musique	41 286
SUISSIMAGE	1981	œuvres audiovisuelles	scénaristes, réalisateurs, producteurs, autres titulaires de droit de la branche cinématographique	4 172
PROLITTERIS	1974	œuvres littéraires et dramatiques, œuvres d'art plastique	écrivains, journalistes, peintres, sculpteurs, photographes, graphistes, architectes, éditeurs de livres, de journaux et de revues, éditeurs d'art	>15 000
SSA	1986	œuvres dramatiques littéraires et musicales, œuvres chorégraphiques, œuvres audiovisuelles et œuvres multimédias	auteurs dramatiques, compositeurs, scénaristes, réalisateurs	3 608
SWISSPERFORM	1993	droits à rémunération dans le domaine des droits voisins	artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes, organismes de diffusion	21 676

Recettes brutes de la gestion des droits en Suisse et à l'étranger en millions de francs

	2021	2020	2019
SUISA	139,0	138,5	155,2
SUISSIMAGE	82,6	77,7	108,7
PROLITTERIS	36,0	35,2	35,2
SSA	20,8	23,9	25,3
SWISSPERFORM	62,3	59,2	58,3

Observatoire des mesures techniques

Les mesures techniques telles que les protections anticopies et les contrôles d'accès numériques permettent aux titulaires de droits de contrôler l'utilisation de leurs œuvres et autres objets protégés. Centre de compétences de la Confédération pour l'évaluation des effets de telles mesures sur l'utilisation licite de contenus protégés par le droit d'auteur, l'Observatoire des mesures techniques (OMET) est rattaché à l'IPI.

Au cours de l'année sous revue, il n'a reçu aucune annonce concernant des mesures techniques.

En 2021, l'OMET a mené à terme son enquête sur la portabilité transfrontière de contenus audiovisuels en ligne. Le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport et a chargé l'OMET de continuer à observer la situation pour informer le collège gouvernemental fin 2023 sur une éventuelle évolution. L'Observatoire va s'atteler à cette tâche à l'automne 2022. Au cours de l'année sous revue, il s'est penché sur la question des livres numériques, notamment sur celle de leur prêt par les bibliothèques. En Allemagne, la question s'est posée de savoir si les bibliothèques ont par exemple aussi le droit de proposer au prêt des bestsellers potentiels en tant que livres électroniques dès le premier jour de leur publication et quelles en seraient les conséquences. L'OMET observe la situation en Suisse et à l'étranger.

Surveillance des sociétés de gestion des droits d'auteur

En collaboration avec la Commission fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins, l'IPI exerce la surveillance sur les cinq sociétés suisses de gestion, à savoir ProLitteris, SSA, Swissperform, Suisa et Suissimage. Celles-ci font valoir collectivement les droits des compositeurs, des chanteurs, des auteurs, des cinéastes et des producteurs, en particulier dans les domaines où une gestion individuelle ne serait pas possible ou ne ferait pas sens (p. ex. photocopies). Les sociétés de gestion doivent administrer leurs affaires selon les règles d'une gestion saine et économique. Dans le cadre de sa tâche de surveillance, l'IPI traite des dénonciations, examine et approuve les modifications des règlements de répartition et vérifie les rapports d'activité.

Les recettes des sociétés de gestion sont une nouvelle fois en baisse : comme on pouvait s'y attendre, seule une fraction des recettes habituelles a pu être réalisée dans le domaine des droits d'exécution pendant la deuxième année de pandémie, tandis que dans le domaine en ligne, les redevances ont progressé par rapport aux années précédentes. Bien que ces revenus supplémentaires ne compensent de loin pas les répercussions négatives de la pandémie, ils ont permis d'atténuer quelque peu les pertes. Malgré l'abandon (provisoire) des mesures décrétées pour contenir la propagation du coronavirus, il faudra encore un certain temps avant que le secteur culturel ne se rétablisse complètement.

Actuellement, le Tribunal administratif fédéral traite d'un recours contestant la portée de la surveillance de l'IPI. Il doit tirer au clair si la surveillance sur la gestion des sociétés inclut aussi la compétence de l'IPI de dénoncer, à l'égard de ces dernières, d'autres violations du droit comme celui de la protection des données ou de la concurrence déloyale.

Le <cabinet juridique> de la Confédération

L'IPI est le centre de compétences national pour toutes les questions concernant les brevets, les marques, les indications de provenance, les designs et le droit d'auteur. Il est le premier interlocuteur de la Confédération en matière de propriété intellectuelle. Il en résulte de nombreuses tâches dans les domaines de la législation et de la coopération internationale.

Prochaine révision du droit d'auteur : protection juridique des médias journalistiques

Dans son rapport du 17 décembre 2021 intitulé « Suivi de la révision de la loi sur le droit d'auteur », le Conseil fédéral constate que les plateformes en ligne profitent largement des prestations des médias journalistiques. Il considère dès lors qu'il est justifié que ces derniers touchent une compensation pour leurs services. C'est pourquoi il a chargé le Département fédéral de justice et police d'élaborer un projet visant à instaurer une protection juridique des médias journalistiques. La responsabilité en incombe à l'IPI, qui doit soumettre un projet de loi et un rapport explicatif à mettre en consultation.

L'initiative parlementaire demandant la suppression des redevances pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons déposée par le conseiller national Philippe Nantermod est, quant à elle, abandonnée. En mars 2022, le Conseil des États a décidé de ne pas y donner suite.

Progression de la modernisation du système suisse des brevets

Ouverte le 14 octobre 2020, la procédure de consultation relative à la motion « Pour un brevet suisse en phase avec notre époque » du conseiller aux États Thomas Hefti a pris fin le 1er février 2021. Se fondant sur l'analyse réalisée par l'IPI, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation lors de sa séance du 18 août 2021 et a arrêté plusieurs modifications de l'avant-projet législatif. Le projet remanié spécifie par exemple que toutes les demandes de brevet seront complétées par une recherche, que la nouveauté et l'activité inventive ne seront examinées que sur demande du déposant et que les recours contre les décisions de l'IPI seront traités par le Tribunal fédéral des brevets, et non par le Tribunal administratif fédéral comme le prévoyait la version initiale du projet. L'IPI soumettra au Conseil fédéral le message relatif à la révision de la loi sur les brevets d'ici fin 2022.

Plus grande transparence souhaitée dans la sélection végétale

Dans le sillage de la motion déposée le 17 juin 2020 par la conseillère aux États bâloise Maya Graf « Sélection variétale. Pour une adaptation des droits de propriété intellectuelle », le Conseil des États a adopté une motion déposée par sa commission des sciences, de l'éducation et de la culture, laquelle vise à accroître la transparence de manière ciblée dans ce domaine. Avant de se lancer dans un travail de longue haleine, les entreprises actives dans la sélection végétale doivent en effet être certaines que le matériel de sélection qu'elles utilisent n'est pas concerné par des brevets. Mais il n'est pas absolument nécessaire de prévoir une réglementation légale pour améliorer la transparence. Le dossier est transmis au Conseil national, plus précisément à sa commission préparatoire.

La lutte contre la contrefaçon et le piratage demeure importante

Au cours des deux dernières années, la pandémie de coronavirus est venue amplifier encore le commerce en ligne. Il ressort des statistiques établies par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) que cette hausse va de pair avec une augmentation du nombre de contrefaçons. Pour la troisième fois consécutive, le nombre d'envois retenus dans le commerce de marchandises connaît une courbe ascendante en 2021, passant de 4433 à 5959. Les dommages que le commerce de faux cause à l'économie suisse sont considérables : c'est ce que montre clairement l'étude publiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques au cours de l'exercice 2020–2021 (elle peut être téléchargée sur www.ipi.ch). Le travail de sensibilisation accompli par STOP À LA PIRATERIE (cf. section Exploiter les données de PI, p. 32) est d'autant plus important. De plus, l'introduction d'une procédure simplifiée de destruction de petits envois contenant des contrefaçons et le transfert de tâches d'exécution de l'OFDF à l'IPI devrait contribuer à accroître l'efficience de la lutte contre les contrefaçons. L'IPI a élaboré le projet de loi et le message qui seront soumis au Parlement au cours de l'exercice 2022–2023.

L'IPI défend l'indication de provenance « Suisse » sur le sol helvétique et à l'étranger

Le train législatif relatif à la protection de l'indication de provenance « Suisse » attribue des tâches d'exécution à l'IPI dans l'application du droit au plan national. Sur la base des réglementations pertinentes, l'IPI est intervenu dans 40 cas en 2021 (86 fois en 2021–2022). Des solutions consensuelles ont été trouvées à chaque fois; il n'y a pas eu besoin d'introduire de procédure judiciaire. À l'étranger, l'IPI est intervenu 126 fois (exercice précédent : 193). Au cours des douze mois sous revue, l'association Swissness Enforcement unissant les forces d'associations économiques, d'entreprises et d'autorités, a démarré ses activités en fournissant des informations et en coordonnant les mesures contribuant à optimiser l'application des droits à l'étranger. En collaboration avec l'IPI, l'association a ainsi œuvré pour que l'Office mexicain des marques adapte sa pratique et rejette de manière systématique à l'avenir l'enregistrement d'indications de provenance suisses en tant que marques. À l'aide des autorités chinoises, l'IPI a en outre pu réaliser avec succès une action de destruction à Hong Kong et saisir 64 produits arborant abusivement le label « Swiss made ».

Droit et politique

Activités multilatérales

Le directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Daren Tang, a effectué une première visite officielle à Berne et à l'IPI en été 2022. Outre les questions techniques et institutionnelles propres à l'OMPI figurait aussi au programme une rencontre avec les offices compétents du Département fédéral des affaires étrangères. L'accent était placé sur le rôle de la Suisse en tant qu'État hôte de l'OMPI. La visite de la plateforme de la cathédrale de Berne a donné l'opportunité à l'invité de Singapour de contempler une vue imprenable sur les Alpes suisses, mais aussi de tracer les perspectives de son agenda pour sa deuxième année de mandat.

Le 1er décembre 2021, la Suisse a adhéré à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et des indications géographiques. L'Acte de Genève et l'Arrangement de Lisbonne constituent, ensemble, le « Système de Lisbonne ». Celui-ci offre la possibilité aux producteurs suisses de protéger une appellation d'origine ou une indication géographique à l'aide d'une procédure d'enregistrement simple et rapide. La mise en œuvre de cet arrangement dans le droit national a requis une modification de la loi sur la protection des marques. Les nouvelles dispositions définissent notamment les conditions régissant l'enregistrement international des dénominations suisses ainsi que l'acceptation ou le refus des effets en Suisse d'un enregistrement international.

Pendant l'exercice sous revue, les débats ont battu leur plein au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant la revendication de l'Inde et de l'Afrique du Sud de renoncer, pendant la pandémie de Covid-19, à de larges pans de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Convaincue que la protection de la propriété intellectuelle (PI) constitue un élément de solution durant cette pandémie en faveur d'un accès, dans le monde entier, à de nouveaux vaccins et médicaments efficaces, la Suisse s'est opposée à une telle suspension de la protection internationale de la PI. Dans le cadre de la douzième conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Genève, un compromis a pu être trouvé. Celui-ci a l'avantage d'offrir une flexibilité supplémentaire aux pays en développement pendant cette période, sans pour autant affaiblir à large échelle la protection de la PI.

Activités bilatérales

L'économie helvétique est fortement tributaire des exportations qui reposent sur des droits découlant des marques ou des brevets. C'est pourquoi la protection de la PI revêt un rôle central dans les accords de libre-échange conclus par la Suisse. Ces derniers sont toujours cosignés par les autres États de l'AELE : l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Au cours de l'année sous revue, les négociations correspondantes avec la Moldavie ont progressé rapidement; des cycles de négociations ont eu lieu avec la Malaisie et le Vietnam. Le processus a été lancé en juin avec la Thaïlande et des contacts ont été établis avec le Chili en vue d'actualiser un accord existant. Enfin, des listes visant à protéger des indications géographiques spécifiques ont été négociées avec les États du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay).

De plus, l'IPI a promu des projets communs développés avec les pays prioritaires que sont le Brésil, Singapour et la Grande-Bretagne. La signature d'une déclaration d'intention lui a permis de consolider et d'institutionnaliser la collaboration avec cette dernière. L'IPI a en outre conseillé et soutenu des entreprises suisses confrontées à des défis concrets dans le domaine de la protection de la PI en Chine et dans d'autres pays partenaires.

Coopération internationale

La coopération internationale dans le domaine de la propriété intellectuelle fait partie du mandat légal de l'IPI. S'agissant du projet avec l'Iran qu'il finance, près de 45 mesures ponctuelles ont pu être mises en œuvre depuis le lancement le 1er janvier 2020. Elles portent sur le droit d'auteur, les brevets, les marques, les indications géographiques ainsi que sur le transfert de connaissances et de technologies.

Droit et politique

Sur mandat du Secrétariat d'État à l'économie, l'IPI planifie des projets de coopération internationale dans le domaine de la PI et les concrétise. Au cours des douze mois sous revue, il a poursuivi la planification du nouveau projet avec le Maroc, terminé celle des récents projets avec le Bénin, la Géorgie, la Palestine (1re phase) et le Pérou (2e phase) et a entamé leur mise en œuvre en été. Les projets avec le Pérou (1re phase) et avec le Ghana, l'Indonésie et la Serbie (2e phase) ont été menés à terme. Des projets avec l'Albanie, la Colombie, le Myanmar, l'Afrique du Sud, la Tunisie et la Serbie ont été réalisés pendant l'exercice écoulé.

Les projets s'étendent sur un vaste éventail de thèmes. Il s'agit par exemple d'élaborer des stratégies et des lois, de conseiller les autorités douanières et les tribunaux, de former des petites et moyennes entreprises, des conseils en brevets et des examinateurs de brevets ainsi que des producteurs de produits agricoles. Les projets visent le développement économique durable des pays grâce à une optimisation de la protection de la PI.

La pandémie de coronavirus a encore fortement entravé les activités de coopération de l'IPI pendant l'exercice écoulé. Grâce aux mesures déployées, par exemple des rencontres virtuelles au lieu des physiques, il a néanmoins été possible de réaliser de nombreuses activités. Les missions sur le terrain et les contributions d'experts dans les pays où sont menés les projets ont pu à nouveau avoir lieu dès mai 2022.

Développement durable

En 2015, les Nations Unies sont tombées d'accord sur l'Agenda 2030 qui formule des objectifs de développement durable. Ces objectifs visent à garantir que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable soient prises en considération de façon équitable. Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté pour la Suisse la Stratégie nationale pour le développement durable 2030 et le plan d'action qui l'accompagne. Dans ce contexte, l'IPI a notamment examiné les éventuelles mesures pour promouvoir les innovations vertes. Il a en outre poursuivi ses travaux dans le cadre de divers comités de l'OMPI ainsi que son partenariat avec WIPO GREEN. Cette initiative de l'OMPI vise à faciliter le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. L'IPI est membre du comité central qui conseille le Secrétariat de WIPO GREEN.

Économie

Les décisions politiques, économiques et sociales qui touchent à la PI devraient bénéficier, autant que faire se peut, d'une base empirique solide. C'est pourquoi l'IPI a lancé diverses études et projets au cours des douze mois sous revue. Le projet initié avec l'Université de Zurich sur l'intelligence artificielle et la PI en est un exemple. À l'issue de trois ateliers publics qui se sont déroulés en ligne, des experts de diverses disciplines ont élaboré, à l'été 2021, une série de recommandations sur le thème.

En collaboration avec l'OMPI, l'IPI a mandaté une nouvelle étude sur le financement des start-up. Elle porte sur l'importance des droits de PI pour les jeunes pousses qui souhaitent obtenir un capital-risque. Elle examine en effet dans quelle mesure les marques, les brevets et les designs jouent, en plus de la protection qu'ils confèrent, une fonction de signal pour les investisseurs potentiels, qui permettrait à ces derniers d'évaluer la substance économique des entreprises en question.

Les résultats de toutes les études et activités peuvent être téléchargés sur www.ipi.ch après leur publication.

Recherches, lutte contre la contrefaçon et le piratage, formation

En tant que centre de compétences de la Confédération dans le domaine des brevets, des marques, des designs et du droit d'auteur, l'IPI a aussi pour tâche de sensibiliser le public, de proposer des formations et de fournir des services d'information. Parmi ces derniers figurent les recherches commerciales en brevets et de marques en faveur de l'économie nationale et internationale.

Recherches commerciales

Aujourd'hui, plus de 14 millions de familles de brevets sont en vigueur dans le monde, auxquelles s'ajoutent tous les ans plusieurs millions de nouvelles demandes de brevet. Chaque fascicule de brevet contient des dessins, des listes, des diagrammes, des descriptions et des renvois à d'autres documents. Établir l'état de la technique sur la base de ces gros volumes de données implique dès lors des efforts considérables, même pour les experts. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'IPI propose, sous le label « ip-search », des recherches commerciales en brevets adaptées aux besoins de sa clientèle.

C'est avant tout le secteur industriel qui sollicite ces recherches en s'adressant directement à l'IPI ou par le biais de conseils en brevets. La région DACH constitue le principal marché d'ip-search, bien que la part des clients du reste de l'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord soit en constante augmentation depuis quelques années.

Analogique jusqu'au 1er octobre 2021, le rapport de recherche pour les recherches commerciales en brevets, souvent épais de plusieurs centaines de pages, a été adapté afin de pouvoir être utilisé et exploité numériquement.

« Nous répondons ainsi aux besoins de la clientèle qui numérise également ses processus internes », explique Theodor Nyfeler, responsable d'ip-search. Il précise qu'il n'est plus nécessaire de livrer matériellement tous les documents mentionnés : il suffit d'indiquer des liens renvoyant vers les sources pertinentes, par exemple Espacenet, la base de données brevets publique de l'Office européen des brevets.

La suppression d'innombrables documents annexés et d'informations (disponibles en permanence sur Internet), notamment les informations bibliographiques concernant la classification d'un brevet, l'inventeur ou le demandeur, a permis de diminuer le volume des rapports de recherche de moitié, voire plus.

L'avantage du nouveau format numérique ne se résume pourtant pas à l'aspect pratique. Depuis le lancement du nouveau rapport de recherche l'automne dernier, l'intégration et la pondération des informations, que Theodor Nyfeler qualifie de « prestations intellectuelles » de ses experts, jouent un rôle clairement plus important. Les documents qui sont tirés de la littérature brevets, puis préparés

pour la clientèle, sont désormais accompagnés de commentaires; les parties importantes sont mises en évidence, les notions pertinentes représentées graphiquement, etc.

En parallèle, l'IPI accorde une grande valeur à la transparence et à la clarté méthodique pour ses services ip-search. Les critères ayant régi la sélection et le regroupement des documents sont exposés dans le détail.

ip-search tient ainsi compte du fait qu'une recherche en brevets ne reflète jamais un résultat définitif; le donneur d'ordre l'évalue en détail en prenant en considération les informations internes à l'entreprise. « Le client doit pouvoir passer sans peine de nos rapports à ses analyses et conclusions », déclare Theodor Nyfeler pour décrire l'objectif du rapport de recherche remanié.

Les retours du marché étaient positifs dans leur majorité. Les remarques et les souhaits de la clientèle ont déjà été pris en compte. Le rapport de recherche sera adapté en permanence.

Le nouveau format numérique et les avantages pour le client n'ont pas eu d'impact sur le niveau des commandes. Sur l'ensemble de l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires est demeuré constant par rapport à 2020–2021, atteignant 4,9 millions de francs. Pendant le premier semestre, le nombre de mandats est resté stable, alors que pendant le deuxième, il a légèrement reculé, certainement en raison de la dégradation de la situation internationale.

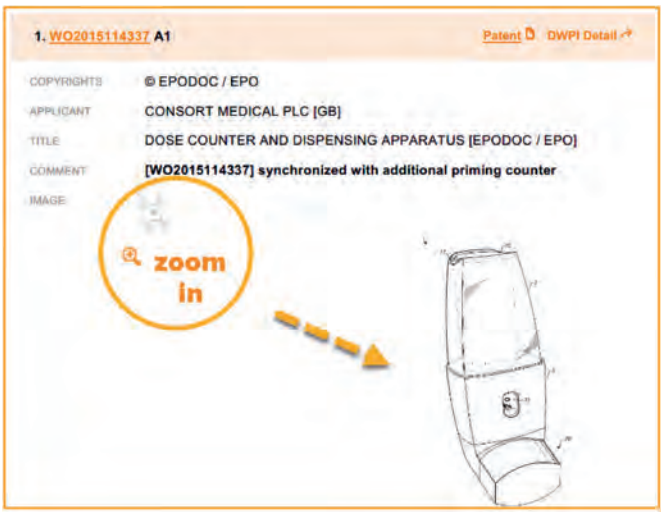

Cliquer sur les détails pour les agrandir : l'une des nombreuses nouvelles fonctions du rapport de recherche numérique

Recherches assistées

Parmi les tâches régaliennes de l'IPI figure entre autres la promotion de l'innovation en Suisse. Dans le cadre de ce mandat, il propose, depuis 2005, des recherches assistées. Elles offrent aux inventeurs, chercheurs et représentants de PME la possibilité de fouiller, avec l'assistance d'un de nos experts, des domaines intéressants de la littérature brevets mondiale.

Dans l'ensemble, l'IPI a réalisé 838 recherches assistées au cours des douze derniers mois, ce qui implique une baisse par rapport à 2020–2021 (1127) et 2019–2020 (967).

Ces variations importantes sont attribuables aux taxes, dont le montant a été adapté plusieurs fois pendant les deux ans qu'a duré la pandémie. Au printemps 2020, l'IPI a proposé gratuitement les recherches assistées pendant deux mois, puis la Direction a décidé de baisser la taxe ordinaire de 300 à 100 francs pour tout l'exercice 2020–2021. Depuis le 1er juillet 2021, la taxe appliquée est à nouveau de 300 francs.

Il convient de souligner que tous les segments de clientèle n'ont pas été sensibles aux prix de la même manière. La demande des inventeurs individuels et des petites entreprises industrielles et commerciales a été particulièrement élastique.

L'intérêt des fondateurs de start-up et des collaborateurs dans les hautes écoles ayant des ambitions entrepreneuriales a été bien plus stable. Deux raisons l'expliquent. D'une part, ces groupes de clients continuent de profiter de recherches assistées gratuites dans le cadre de mesures cantonales et nationales de promotion de l'innovation, notamment celles d'Innosuisse. D'autre part, les mesures intensives d'information et de sensibilisation menées par l'IPI en étroite collaboration avec ses partenaires dans le but de promouvoir l'innovation et l'entrepreneuriat en Suisse portent leurs fruits. Dans l'écosystème de l'innovation, la valeur de la recherche assistée comme source d'inspiration et comme outil pour maîtriser les risques liés au développement est connue et appréciée.

Exploiter les données de PI

Lutte contre la contrefaçon et le piratage

Les consommateurs sont toujours plus nombreux à faire leurs achats sur Internet. Pourtant, ce confort présente aussi une face sombre. La disparition des contacts directs dans le commerce en ligne, les médias sociaux, les plateformes comparatives et les boutiques web recèle un potentiel d'abus élevé. Intégrée dans un réseau international, l'industrie de la contrefaçon a développé des méthodes subtiles pour aborder, appâter et tromper de potentielles victimes. Il ressort des statistiques des douanes et des autorités de poursuite pénale que le commerce illégal de faux connaît un véritable boom.

Le partenariat public-privé STOP À LA PIRATERIE co-initié par l'IPI tient compte des changements des habitudes d'achat qui caractérisent notre époque et concentre dès lors davantage ses mesures de sensibilisation sur les canaux numériques. Créé pendant l'exercice sous revue, le site www.onlyoriginal.ch est une nouvelle offre de sensibilisation destinée aux jeunes consommateurs; il propose aux internautes des informations sur la contrefaçon et la piraterie de manière ludique.

En décembre 2021, Eveline Capol, secrétaire centrale de l'association STOP À LA PIRATERIE, a été élue l'une des 50 personnes les plus influentes en 2021 dans le domaine de la propriété intellectuelle (PI) par Managing IP, une plateforme d'information sur les questions de propriété intellectuelle utilisée à l'échelle mondiale. Elle a été honorée pour la campagne en ligne « Don't be fake. Be original » lancée au printemps 2021.

L'action portait principalement sur la fonction permettant aux utilisateurs d'Instagram d'acheter via la plateforme. Pour aider à la prise de conscience du problème des faux profils, les directeurs de la campagne ont adopté l'approche des cybercriminels. Ils ont falsifié l'identité d'influenceurs renommés, qui étaient bien entendu de mèche avec STOP À LA PIRATERIE, pour promouvoir, sous leur nom, des montres, des parfums et des compléments alimentaires. Une fois que les utilisateurs avaient mordu à l'hameçon, ils n'étaient pas dirigés vers des boutiques en ligne douteuses, mais vers leur influenceur favori qui a servi de porte-parole à STOP À LA PIRATERIE.

Du 3 au 30 mai 2022, l'association s'est présentée pour la première fois avec une boutique éphémère dans le Mall of Switzerland, un centre commercial situé à Ebikon, dans la banlieue lucernoise. Les collaborateurs de l'IPI et de STOP À LA PIRATERIE ont informé la population, une fois même une classe entière, sur les dessous de la contrefaçon et de la piraterie.

Le 14 octobre 2021 s'est tenue, dans le cadre du projet de coopération *The Swiss-South African Intellectual Property Project (SSAIP),* une rencontre virtuelle entre STOP À LA PIRATERIE et la *Companies and Intellectual Property Commission (CIPC),* l'autorité chargée de la PI en Afrique du Sud. La CIPC s'est intéressée en premier lieu à la campagne d'influenceurs « Don't be fake. Be original ». Elle envisage en effet de mener elle aussi une action numérique étant donné qu'en Afrique du Sud, les influenceurs ont un grand impact sur le mode de consommation.

Formation & Sponsoring

Qu'il s'agisse de jeunes inventeurs, d'écoliers apprentis-entrepreneurs ou de jeunes pousses qui contribuent, avec leurs produits, à la richesse de la Suisse, l'IPI soutient des organisations et des programmes qui encouragent l'inventivité et l'innovation.

Le 25 novembre 2021, il a permis, en tant que partenaire principal de SEF.Growth (un programme de croissance destiné aux jeunes entreprises) de découvrir les coulisses de Planted, une start-up suisse sise à Kemptthal. L'idée était de souligner que la clé du succès réside dans la protection de l'innovation. En effet, la spin-off de l'École polytechnique fédérale de Zurich s'est occupée suffisamment tôt de protéger son innovation et a sollicité plusieurs fois la recherche assistée dans la littérature brevets de l'IPI. Judith Wemmer, membre de la direction de Planted, a parlé avec une experte en brevets de l'IPI de l'époque où son entreprise a été créée et de sa situation actuelle.

Dans le cadre des Startup Days, qui ont eu lieu à Berne le 19 mai 2022, l'IPI a invité Ramon Zenhäusern, champion suisse de ski, à son atelier sur le thème de la protection des marques. Avec des spécialistes, le Valaisan s'est appuyé sur l'exemple de ses trois marques pour expliquer à un public de quarante personnes à quel point il était important de s'inquiéter suffisamment tôt de la protection de sa PI.

L'équipe Formation & Sponsoring était représentée à quinze événements mis sur pied par des organisateurs externes. En parallèle, elle a assuré l'offre de formation permanente de l'IPI. Ces formations donnent aux personnes intéressées la possibilité

de connaître leur potentiel dans le domaine des marques, des designs, des brevets et du droit d'auteur et de développer une stratégie de protection adaptée à leurs besoins individuels.

Près de 80 activités de formation ont été menées pendant l'année sous revue. L'offre allait de l'introduction générale en PI, par exemple auprès des écoles et des gymnases, jusqu'à l'approfondissement plus spécifique auprès des universités. De plus, des cours de base et d'approfondissement sur tous les titres de protection se sont tenus à Berne au siège de l'IPI. Ces formations ont réuni au total quelque 1500 participants. Dans le cadre de projets de coopération internationale menés par l'IPI, ses formateurs en PI ont également réalisé des ateliers portant sur divers thèmes.

Pendant l'exercice sous revue, le cours de spécialiste en PI et conseil en brevets s'est déroulé tant en présentiel qu'en ligne préparant ainsi de manière optimale les candidats à l'examen de conseil en brevets qui a lieu, chaque année, à l'automne.

Conseil de l'Institut

De gauche à droite : Sara Stalder, Peter Walser, Barbara Hübscher Schmuki, Corina Eichenberger-Walther (présidente), Luc-E. Amgwerd, Beatrice Renggli (vice-présidente), Evelyn Zwick, Yves Bugmann; absent : Oliver Gassmann

Le Conseil de l'Institut – désigné par le Conseil fédéral – est, pour ce qui est de la gestion de l'IPI, la plus haute instance dirigeante de l'Institut.

Corina Eichenberger-Walther
Avocate et médiatrice,
présidente

Beatrice Renggli
Lic. iur., vice-présidente

Luc-E. Amgwerd
Lic. iur., CEO Gjosa SA

Yves Bugmann
Lic. iur.

Oliver Gassmann
Prof. et dr iur., professeur ordinaire
de management de la technologie
et de l'innovation, Université de Saint-Gall

Barbara Hübscher Schmuki
Lic. rer. pol.

Sara Stalder
Directrice de la Fondation pour la
protection des consommateurs (SKS)

Peter Walser
Dr sc. nat. EPF, conseil en brevets

Evelyn Zwick
Phys. dipl. EPF, conseil en brevets

L'organe de révision : le Conseil fédéral a désigné comme organe de révision le Contrôle fédéral des finances. Celui-ci révise la comptabilité et fait un rapport au Conseil de l'Institut.

État au 1er novembre 2022

De gauche à droite : Jürgen Horwath, Alban Fischer, Catherine Chammartin (directrice), Felix Addor, Eric Meier

La Direction est nommée par le Conseil de l'Institut, à l'exception du directeur ou de la directrice qui est désigné par le Conseil fédéral.

Catherine Chammartin
Directrice

Felix Addor
Directeur suppléant, jurisconsulte de l'IPI et chef de la Division Droit & Affaires internationales

Alban Fischer
Vice-directeur et chef de la Division Brevets

Jürgen Horwath
Vice-directeur et chef de la Division Services technologiques & Infrastructure

Eric Meier
Vice-directeur et chef de la Division Marques & Designs

Robuste évolution du produit des taxes

L'exercice boucle sur un bénéfice opérationnel de 5,4 millions de francs; les recettes nettes se montent à 64,2 millions de francs. Le bénéfice actuariel total résultant de la réévaluation des engagements et de la fortune de prévoyance selon la norme IAS 19 atteint 27,7 millions de francs. Le capital propre est passé de 82,8 à 115,9 millions de francs.

Les recettes issues des taxes (56,5 millions) sont en augmentation de 1,1 million de francs par rapport à l'année dernière. Elles représentent 88 % des recettes totales, donc la principale source de revenus de l'IPI. Elles sont suivies par les recettes provenant des prestations de services (5,4 millions), ce qui correspond à 8 % du revenu. Par rapport à 2020–2021, les recettes générées par les services ont diminué de 0,1 million de francs.

Le produit des taxes de brevets est en hausse de 0,1 million de francs, alors que celui enregistré dans le domaine des designs a reculé de 16 000 francs.

Les recettes des taxes de marques continuent de progresser (+0,9 million de francs), principalement en raison du produit des taxes perçues sur les enregistrements internationaux désignant la Suisse (0,6 million) et celui des taxes d'enregistrement (0,3 million).

Les charges pour prestations de tiers se chiffrent à 2,1 millions de francs, en recul de 0,4 million, tandis que les charges d'exploitation s'élèvent à 56,6 millions de francs, en baisse de 1,1 million.

Le 26e exercice de l'IPI boucle sur un bénéfice opérationnel de 5,4 millions de francs. La réévaluation des engagements de prévoyance à long terme et de la fortune de prévoyance en application de la norme comptable IAS 19 a entraîné un bénéfice actuariel de 27,7 millions de francs. Le bénéfice sur les engagements de prévoyance s'explique principalement par les modifications des hypothèses financières; la perte sur la fortune de prévoyance est attribuable à une performance négative de la fortune.

En tenant compte des bénéfices actuariels, l'IPI clôt l'année sur un résultat global positif de 33,2 millions de francs; son capital propre s'élève à 115,9 millions de francs en fin d'exercice.

L'organe de révision a confirmé sans réserve la régularité de la tenue des comptes.

Les comptes annuels détaillés de l'IPI (en allemand uniquement) peuvent être téléchargés sur notre site sous www.ige.ch/jr.

Bilan

(en milliers de CHF)	**2021–2022** 30.06.2022	**2020–2021*** 30.06.2021
Liquidités	142 548	134 133
Créances résultant de prestations de services	751	875
Actifs sur contrats	729	568
Autres créances	1 666	1 724
Comptes de régularisation actifs	2 344	2 650
Actif circulant	**148 037**	**139 950**
Immobilisations corporelles	19 351	20 073
Immobilisations incorporelles	1 155	1 340
Immobilisations en leasing	19 166	19 607
Actif immobilisé	**39 672**	**41 021**
Total des actifs	**187 709**	**180 972**
Engagements résultant de livraisons et de prestations de services	461	765
Passifs sur contrats	15 292	14 400
Paiements anticipés de clients (comptes courants)	6 992	6 459
Engagements financiers envers des tiers	611	558
Autres engagements	9 133	9 276
Comptes de régularisation passifs	3 367	3 813
Provisions à court terme	2 949	3 257
Capitaux de tiers à court terme	**38 805**	**38 527**
Autres provisions	3 250	3 164
Engagements de leasing	18 809	19 206
Provisions pour engagements envers la caisse de pensions	10 935	37 315
Capitaux de tiers à long terme	**32 994**	**59 685**
Bénéfice (+) / Perte (–)	5 416	3 016
Réserves issues du bénéfice	91 753	88 737
Gains (+) / Pertes (–) actuariels cumulés	18 741	–8 994
Capital propre	**115 910**	**82 759**
Total des passifs	**187 709**	**180 972**

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

Compte de résultat et compte de résultat global

(en milliers de CHF)	2021–2022 du 01.07.2021 au 30.06.2022	2020–2021* du 01.07.2020 au 30.06.2021
COMPTE DE RÉSULTAT		
Taxes	56 501	55 408
Services	5 391	5 497
Recettes diverses	2 660	2 806
Recettes brutes	**64 552**	**63 711**
Autres diminutions de recettes	–329	–291
Recettes nettes	**64 223**	**63 420**
Charges pour prestations de tiers taxes	–167	–174
Charges pour prestations de tiers services	–1 143	–1 255
Autres charges pour prestations de tiers	–812	–1 109
Charges pour prestations de tiers	**–2 122**	**–2 538**
Charges de personnel	–45 801	–46 580
Charges informatiques	–2 234	–2 262
Autres charges d'exploitation	–4 576	–4 733
Amortissements et charges de dépréciations	–2 466	–2 659
Contributions au Tribunal fédéral des brevets	–636	–694
Contributions à la Fondation sic!	–330	–330
Contributions à l'association STOP À LA PIRATERIE	–282	–282
Contributions à l'association Swissness Enforcement	–261	–131
Charges d'exploitation	**–56 587**	**–57 672**
Résultat d'exploitation	**5 514**	**3 209**
Produits financiers	188	6
Charges financières	–286	–200
Résultat financier	**–98**	**–193**
Bénéfice (+) / Perte (–)	**5 416**	**3 016**
COMPTE DE RÉSULTAT GLOBAL		
Bénéfice (+) / Perte (–)	**5 416**	**3 016**
Gains (+) / Pertes (–) actuariels	27 735	26 590
Autres éléments du résultat global	**27 735**	**26 590**
Résultat global	**33 151**	**29 606**

Les bénéfices / pertes actuariel(le)s (Autres éléments du résultat global) ne sont pas intégrés au compte de résultat.

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)	**2021–2022** du 01.07.2021 au 30.06.2022	**2020–2021*** du 01.07.2020 au 30.06.2021
Recettes/(dépenses) liées aux activités opérationnelles		
Bénéfice	5 416	3 016
Amortissements sur les immobilisations corporelles	1 708	1 906
Amortissements sur les immobilisations incorporelles	317	312
Amortissements sur les immobilisations en leasing	441	441
Revenus/dépenses sans incidences sur les liquidités	15	20
Actualisation des engagements de leasing	98	100
Augmentation/diminution provisions à long terme gratifications de service	86	–769
Augmentation/diminution provisions à long terme caisse de pensions	1 355	1 999
	9 436	**7 025**
Augmentation/diminution créances résultant de prestations de services	110	–376
Augmentation/diminution actifs sur contrats	–161	–142
Augmentation/diminution autres créances	59	–582
Augmentation/diminution comptes de régularisation actifs	306	133
Augmentation/diminution engagements résultant de livraisons et de prestations de services	–304	–337
Augmentation/diminution passifs sur contrats	892	552
Augmentation/diminution autres engagements	–143	788
Augmentation/diminution comptes de régularisation passifs	–446	–60
Augmentation/diminution provisions à court terme	–308	502
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**9 442**	**7 502**
Investissements en immobilisations corporelles	–985	–362
Désinvestissements immobilisations corporelles	–	–
Investissements en immobilisations incorporelles	–132	–
Désinvestissements immobilisations incorporelles	–	–
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**–1 117**	**–362**
Augmentation/diminution engagements financiers envers des tiers	53	–
Remboursement des engagements de leasing	–496	–496
Augmentation/diminution paiements anticipés de clients (comptes courants)	533	–1 024
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**90**	**–1 520**
Augmentation/diminution nette des liquidités	**8 415**	**5 621**
Liquidités en début d'exercice	134 133	128 513
Liquidités en fin d'exercice	142 548	134 133

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

État du capital propre

(en milliers de CHF)	Gains/Pertes actuariels cumulés	Réserves issues du bénéfice*	Total capital propre*
État au 01.07.2020 sans adaptation	–35 584	90 779	55 195
Adaptation de la méthode comptable	–	–2 042	–2 042
État au 01.07.2020	**–35 584**	**88 737**	**53 153**
Bénéfice	–	3 016	3 016
Autres éléments du résultat global	26 590	–	26 590
Résultat global	26 590	3 016	29 606
État au 30.06.2021	**–8 994**	**91 753**	**82 759**
État au 01.07.2021	**–8 994**	**91 753**	**82 759**
Bénéfice	–	5 416	5 416
Autres éléments du résultat global	27 735	–	27 735
Résultat global	27 735	5 416	33 151
État au 30.06.2022	**18 741**	**97 169**	**115 910**

* Voir annexe du rapport financier complet (disponible en allemand uniquement), chapitre 2 qui explique les principes comptables appliqués et l'adaptation de la méthode comptable.

Prenez vos propres photos
En Suisse, le droit d'auteur protège toutes les photographies. Il couvre tant les clichés tirés par des photographes professionnels, comme les photos de presse ou de produits, que ceux d'amateurs tels que les photos de famille et de vacances. Il est en conséquence toujours préférable de prendre ses propres photos plutôt que de les copier. Choisissez dès lors l'éclairage parfait pour mettre en valeur votre sujet. Ou clarifiez toujours les droits d'utilisation des photos de tiers si vous les utilisez à des fins propres.

Les photos suivantes présentent des titres de films dans leur sens littéral. Vous trouverez les solutions à la page 47. L'IPI vous souhaite beaucoup de plaisir.

Gelateria di Berna (1re de couverture).

Giulia Margiaria est traductrice spécialisée (2e de couverture).

Marc Burki est expert en marques (page 7).

Nadja Buri est collaboratrice spécialisée dans la Division Finances & Personnel (page 10).

Galerie de photographies

Christoph Nyffeler est juriste au sein du service juridique Droit général, designs & mise en œuvre du droit (page 20).

Selina Day est juriste au sein du service juridique Droits d'auteur (page 29).

Matthias Käch est formateur expert en PI (page 39).

Tara Schär est spécialiste en ressources humaines à l'IPI. Ses deux filles, Zikora (6 ans) et Olanna (3 ans), se sont bien amusées lors du shooting sur l'aire de jeux (page 44).

Cristian Teiga Fernandes est collaborateur spécialisé au Centre de contact de l'IPI. Il est le premier interlocuteur de la clientèle (page 48).

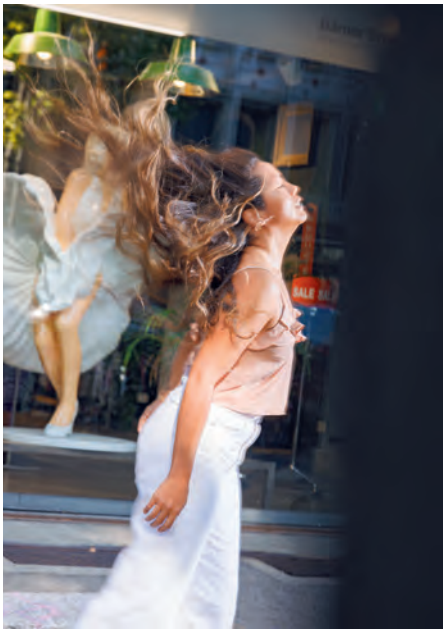

Thuy Hong Nguyen est collaboratrice spécialisée dans le service Finances & Controlling (4e de couverture).

L'IPI remercie les institutions suivantes :

Gartenhaus Wyss
Gelateria di Berna
GEWA Bärner Brocki
Musée d'histoire naturelle de Berne
Forum politique Berne
Office des sports de la ville de Berne

Solutions des rébus

La Dolce Vita (1re de couverture)
Retour vers le futur (2e de couverture)
Il était une fois dans l'Ouest (page 7)
Le nom de la rose (page 10)
Batman (page 20)
Orange mécanique (page 29)
Le Dictateur (page 39)
Dirty Dancing (page 44)
Le Seigneur des anneaux (page 48)
Autant en emporte le vent (4e de couverture)

NIKE

Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum
Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Istituto Federale della Proprietà Intellettuale
Swiss Federal Institute of Intellectual Property

Stauffacherstrasse 65/59 g
CH-3003 Berne
T +41 31 377 77 77
info@ipi.ch | www.ipi.ch